



Prêt immobilier auprès d'une banque (crédit logement)

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:20**

Nous avons souscrit l'année dernière un prêt immobilier auprès d'une banque. De ce prêt a été décaissé un montant de 3 016 € correspondant au dépôt de garantie (crédit logement). Les autres décaissements ont seulement débutés au mois de septembre dernier. Pourtant, depuis l'année dernière, la banque nous a directement déduit chaque mois du capital disponible la quote part figurant sur le tableau d'amortissement et correspondant au remboursement du capital amorti. Depuis que nous décaissons des sommes, le montant du capital amorti n'est plus déduit du montant disponible mais débité de notre compte. Ma question : Est ce que la banque a le droit de déduire ou débiter un montant de capital amorti alors même que la totalité de la somme du prêt n'a pas été débloquée ?